ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ligne Plouaret Lannion

Question écrite n° 49845

Texte de la question

M. Daniel Pennec appelle l'attention de M. le ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme sur la ligne SNCF Lannion-Plouaret et la necessite de proceder, dans les meilleurs delais, a son electrification. Inscrite dans le XIe contrat de plan entre l'Etat et la region, signe le 4 fevrier 1994, l'electrification de cette ligne accuse un certain retard. Or, l'inscription de credits par le conseil regional (6 MF pour 1997, renouvelables en 1998 et 1999) pour l'electrification de cette desserte ferroviaire et l'intervention des fonds europeens (FEDER) confirment la necessite absolue d'obtenir un engagement financier de l'Etat. Si une nouvelle expertise economique, financiere et juridique a ete demandee, il n'en demeure pas moins que l'Etat doit apporter son concours financier dans les plus brefs delais a ce projet d'electrification qui revet une importance economique et sociale majeure pour la region du Tregor. Il lui demande en consequence de bien vouloir prendre en consideration ces elements et lui preciser les intentions du Gouvernement quant a la ligne Plouaret-Lannion dont l'electrification s'avere etre un element structurant de l'amenagement harmonieux du territoire.

Données clés

Auteur : M. Pennec Daniel
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 49845
Rubrique : Transports ferroviaires
Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme
Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1480